ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 4893

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la mise en place sur l'ensemble des routes françaises d'un marquage au sol signifiant les limitations de vitesse à respecter en complément de la signalisation verticale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions menées en la matière dans notre pays.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4893
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 septembre 2012, page 5114
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)